

COMMUNE DE MÉRY

Tel: 04 79 63 60 00

email : accueil@mery73.fr

web : www.mery73.fr

PERMANENCES

Lun : 14h15 - 18h45

Mar - Jeu - Ven : 14h15 - 17h45

Mer : 9h30 - 12h

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ EN TEMPS RÉEL !



méry

Flash

Spécial Elections Européennes



Dimanche 9 juin



de 8h00 à 18h00



Cette année, 2 bureaux de vote :

N°1: A la salle polyvalente, 42 place de la Fontaine

N°2: A la cantine de l'école maternelle, 66 rue de l'église



A l'attention des personnes inscrites au bureau de vote situé à l'école maternelle uniquement ! (N°2)



Une nouvelle carte électorale vous sera prochainement envoyée à votre adresse (aucune démarche à faire)

Une fois cette nouvelle carte reçue, vous pouvez détruire l'ancienne !

**Vous ne pouvez pas être présent le Dimanche 9 juin ?
Pensez à la procuration !**



Vote par procuration

Comment la réaliser ?



En ligne via maprocuration.gouv.fr

- En remplissant le formulaire en ligne (puis en se déplaçant à la police, gendarmerie ou tribunal judiciaire)
- En ligne, avec une identité certifiée France Identité



Via document papier

- En remplissant le formulaire à imprimer - CERFA n°14952*03 (puis aller à la police, gendarmerie ou tribunal judiciaire)
- En remplissant le formulaire disponible à la police, gendarmerie ou tribunal judiciaire

Retrouvez toutes
les informations ici !



Quel est le rôle du Parlement européen ?



Compétences législatives

Il participe à l'adoption des actes législatifs à égalité avec le Conseil des ministres de l'Union européenne (UE).



Compétences budgétaires

Il établit, avec le Conseil, le budget de l'UE.



Compétences de contrôle de l'exécutif

Il peut poser des questions écrites ou orales au Conseil et à la Commission européenne.

Il peut recevoir des pétitions des citoyens européens.

Il peut créer des commissions d'enquête.

Il élit le président de la Commission et influence sur le choix des commissaires.

720 EURODÉPUTÉS*

Représentants des citoyens membres de l'UE
Élus au suffrage universel direct tous les cinq ans
Regroupés par affinité politique et non par nationalité

* (AU 16 JUILLET 2024)

© DILA 2024

Quel est le mode de scrutin pour les élections européennes en France ?

720 députés à élire au Parlement européen

dont

81 députés pour la France

Suffrage universel direct à un tour



Une seule circonscription nationale



Scrutin de liste proportionnel : chaque parti politique doit présenter une **liste paritaire** de 81 candidat(e)s



Seuil minimum pour obtenir des sièges :
< 5 % des voix : aucun siège attribué
> 5 % des voix : nombre de sièges proportionnel au nombre de voix

© DILA 2024



CAS PARTICULIERS D'INSCRIPTION AUX LISTES ÉLECTORALES

Pour les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales et qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- Fonctionnaire ou agent d'administration publique muté,
- Militaire rentré de mission après la clôture des délais d'inscription,
- Personne résidant dans une autre commune pour motif professionnel,
- Français et Françaises remplissant la condition d'âge exigé pour être électeur, après la clôture des délais d'inscription,
- Personne ayant récemment acquis la nationalité française,
- Français et Françaises ayant recouvré l'exercice de droit de vote dont ils avaient été privés par décision de justice.

Vous avez jusqu'au 30 mai pour vous inscrire !

Retrouvez toutes les conditions ici !



Allons Voter!